

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

Le conseil Municipal est réuni à la salle Henri Bonnet sous la présidence de Monsieur le Maire, Xavier GRUAT.

DATE DE CONVOCAION : 31 mars 2023

PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DE CARVALHO Jacques, FERINCZEK Jérôme, GAUTHIER Daniel, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, MASSIAS Hervé, PRADEL Patricia

ABSENTS : DÉZIEUX René, DUPONT Sophie excusée et donnant procuration à JOUVE Nicolas, LACOMBE Jean-Pierre excusé et donnant procuration à Hervé MASSIAS, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, MONCOURIER Stéphanie excusée, SIBIAL Sandra excusée, VITTORI Lionel excusé et donnant procuration à ALPHONSOUT Jean-Paul

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ALPHONSOUT Jean-Paul

La séance est ouverte à 20H00.

Le quorum est atteint. S'agissant du vote du compte administratif des 3 budgets de la commune, le vote se faisant hors la présence de Monsieur le Maire, le quorum n'est plus respecté et le conseil municipal ne peut délibérer valablement.

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal du dernier conseil.

Le conseil municipal examine le budget assainissement :

Il approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du trésorier. Il vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2022 et le budget primitif 2023. Sont signalés des pièces à changer sur la station d'épuration.

Le conseil municipal examine ensuite le budget Suc de Rouge :

Il approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du trésorier. Il vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2022 et le budget primitif 2023.

Le conseil municipal examine le budget principal de la commune :

Il approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du trésorier. Sont votés à l'unanimité l'affectation des résultats 2022 et les taux d'imposition 2023. Concernant les taux d'imposition, le conseil entérine une hausse. Les taux restent toutefois inférieurs à la moyenne départementale et nationale pour les communes de même strate de population. Le budget primitif 2023 est voté à l'unanimité.

La maîtrise des dépenses énergétiques reste la priorité. La commune a porté de gros projets pour maintenir un certain dynamisme territorial et ne peut se contenter de réaliser des travaux de voirie pour être attractive. Des concessions dans certains domaines seront à faire.

Le conseil municipal approuve le tableau récapitulatif la proposition définitive d'intervention pour la commune de Sarroux-Saint Julien dans le cadre de la contractualisation pour la période 2023-2025 mis en place par le Conseil Départemental.

Patricia PRADEL fait état de la venue de la presse à Saint Nazaire pour un état des travaux et la planification de l'inauguration.

Des dégâts sont constatés de manière récurrente sur les voies et chemins communaux à l'occasion de travaux forestiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30. Vu pour être affiché le 14 mars 2023, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.